



Les demandes de tirs d'été 2021 du sanglier (affût / approche) doivent désormais se faire par internet



La DDT a mis en place
cette Démarche
simplifiée et délivre
les autorisations

La demande pour les autorisations individuelles de tirs d'été est « **dématérialisée** » et **ne se fait plus par courrier papier**. En effet, pour plus de rapidité et de facilité, votre demande devra se faire sur le site « **démarches simplifiées** ».



De la même façon, le retour des bilans de prélèvement (sangliers et renards) devra se faire par « **démarches-simplifiées** ».

COMMENT PROCÉDER ?

Vous pouvez y accéder directement en cliquant sur le lien suivant :



Demande d'autorisation de tir d'été :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/autorisation-individuelle-tirs-ete-sanglier>



Bilan des prélèvements en tir d'été :

Uniquement le compte rendu des prélèvements effectués en tir d'été entre le 1^{er} juin et le 11 septembre

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-tirs-ete-sanglier-affut-ou-approche>



ATTENTION : comme chaque année, le retour des bilans des tirs d'été doit se faire avant le 20 septembre de l'année en cours. **Après le 20 septembre 2021, il ne sera plus possible d'accéder à la procédure.** Si vous n'avez pas transmis votre bilan avant cette date, vous ne pourrez pas participer aux tirs d'été de l'année suivante.

SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE ?

Si vous avez donné votre avis lors de la consultation publique sur l'arrêté d'ouverture de la chasse via le site « **démarches simplifiées** », **vous avez déjà un compte** qui vous permet d'accéder au formulaire de demande d'autorisation. **Vous pouvez directement saisir votre demande en suivant les indications.**

SI VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE ?

Si vous n'avez pas de compte sur « **démarches simplifiées** », il vous faut en créer un pour avoir accès aux formulaires de demande de tirs d'été et de retour des bilans.

Pour créer un compte sur « **démarches simplifiées », il faut :**

1

Cliquer sur « **créer un compte demarches-simplifiees.fr** »

2

Renseigner votre email et créer un mot de passe

3

Confirmer votre compte à partir du mail reçu sur votre boîte mail.

Créer un compte demarches-simplifiees.fr



Email (nom@site.com)

Mot de passe

Se souvenir de moi [Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

